



POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

JUILLET 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. SUIVI DE LA STRATEGIE, DES PERFORMANCES FINANCIERES ET NON FINANCIERES, DES RISQUES, DE LA STRUCTURE, DU CAPITAL, DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET DU GOUVERNEMENT	5
1. Suivi de la stratégie, des performances financières, des risques, de la structure et du capital des entreprises	5
2. Suivi de la performance extra-financière, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprises	6
II. DIALOGUE AVEC LES SOCIETES DETENUES	8
III. EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET DES AUTRES DROITS ATTACHES AUX ACTIONS ..	9
IV. COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTIONNAIRES	10
V. COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES	10
VI. PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTERETS REELS OU POTENTIELS	11
VII. COMPTE RENDU SUR LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL	12

PREAMBULE

La politique d'engagement actionnarial¹ s'inscrit dans le cadre de la transposition² de la Directive Européenne 2017/828 du 17 mai 2017 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, dites « *Shareholder Rights Directive II* » ou « *SRD II*³ ». Elle modifie la directive 2007/36/CE qui traite des droits des actionnaires dans le but d'améliorer la gouvernance des entreprises de l'Union européenne et de renforcer leur compétitivité et leur viabilité sur le long terme. Elle encadre l'exercice de certains droits des actionnaires relatifs aux actions assorties de droits de vote, notamment lors des assemblées générales (AG).

L'Engagement Actionnarial désigne l'influence des investisseurs sur les pratiques des entreprises au travers de la mise à profit de leur position d'actionnaire. C'est une composante majeure du processus d'investissement. Il permet en particulier aux investisseurs de questionner la stratégie environnementale, sociale et sociétale des entreprises ainsi que leur gouvernance. La politique d'engagement actionnarial décrit la manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire dans la stratégie d'investissement.

Depuis sa création, RAISE a naturellement placé au cœur de son ADN les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, comme autant de leviers d'action pour encourager l'émergence d'organisations plus responsables, soucieuses des enjeux écologiques et transparentes vis-à-vis de leurs parties prenantes.

Ainsi, RAISE définit une stratégie qui s'engage à mesurer son action sur ses entreprises en portefeuille et à les accompagner dans leur trajectoire de changement.

Notre engagement est de mettre l'ESG au cœur de la proposition de valeur de RAISE avec :

- Une intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement de nos fonds
- Une stratégie ESG ancrée dans le cycle de vie de nos investissements
- Un accompagnement à la durabilité des entreprises en portefeuille
- Une valorisation de l'amélioration de la performance extra-financière des entreprises en portefeuille

La stratégie ESG de RAISE est accessible au public sur le site internet de la société de gestion (<https://www.raise.co/>). Elle est mise à jour régulièrement pour intégrer les meilleures normes ESG et respecter les différentes exigences réglementaires en vigueur notamment fixées par la Commission Européenne et l'AMF.

Pour chaque fonds, les modalités de prise en compte des critères ESG et d'intégration du risque en matière de durabilité sont détaillées dans la documentation juridique (statuts /règlements/annexes d'informations précontractuelles) des fonds.

La présente politique ne concerne que les investissements directs réalisés par les produits financiers gérés par RAISE, ci-après « RAISE ».

¹ Références réglementaires : articles L.533-22 et R.533-16 du Code Monétaire et Financier.

² Décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019 portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

³ Shareholder Rights Directive 2

S'agissant de l'activité fonds de fonds où RAISE souscrit dans des fonds d'investissements privés – si, dans le cadre de cette activité, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires, RAISE (souscripteur des fonds et non actionnaire des entreprises finalement investies) n'exerce qu'une influence indirecte. Bien que, dans la mesure du possible, RAISE siège aux comités consultatifs des fonds investis et s'efforce notamment de promouvoir une logique d'investisseur socialement responsable, les sociétés de gestion partenaires prennent leurs décisions d'investissement et de gestion de manière indépendante. Elles publient leur propre politique d'engagement actionnarial.

I. SUIVI DE LA STRATEGIE, DES PERFORMANCES FINANCIERES ET NON FINANCIERES, DES RISQUES, DE LA STRUCTURE, DU CAPITAL, DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET DU GOUVERNEMENT

1. Suivi de la stratégie, des performances financières, des risques, de la structure et du capital des entreprises

RAISE, au travers de ses différentes stratégies d'investissement, réalise un suivi actif de ses participations, et des secteurs dans lesquels elles évoluent.

Les équipes d'investissement de RAISE sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises investies et échangent régulièrement leur management. A l'occasion de ces échanges, RAISE obtient des informations et documents lui permettant d'assurer le suivi de la stratégie de l'entreprise, de ses performances financières et d'appréhender les risques de la participation tels que :

- des commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires et la survenance d'évènements significatifs,
- l'organigramme et la table de capitalisation à jour de la société,
- des éléments de contexte et de tendance sur le(s) marché(s) concerné(s),
- un point de situation sur les projets stratégiques mis en œuvre ou envisagés,
- les comptes et autres éléments financiers produits par l'entreprise ;
- Revue des engagements et KPIs ESG
- Point sur les ressources humaines de la participation.

Les équipes d'investissement de RAISE veille au respect des engagements contractuels formalisés notamment dans la documentation juridique en vigueur, négociée lors de l'investissement.

Pour chacun de ses fonds, RAISE réalise périodiquement des valorisations et la revue des participations, notamment en vue de faire un point complet sur l'activité de chaque participation et les risques associés.

RAISE porte également une attention particulière à l'actualité économique et politique qui peuvent avoir un impact sur les participations en portefeuille. En cas de survenance d'évènements de nature économique et politique, RAISE pourra réaliser des points spécifiques d'échanges avec les participations afin de formaliser des analyses d'impact sur les portefeuilles gérés.

Dans le cadre de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), RAISE veille à actualiser périodiquement et selon le niveau de risque LCB-FT de chaque participation, les due diligences KYI (*Know Your Investment*) sur ses participations.

2. Suivi de la performance extra-financière, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprises

a) Gouvernance ESG de RAISE

La démarche générale ESG de RAISE est pilotée par une équipe dédiée. L'équipe ESG de RAISE est composée de Sophie De Fontenay (Secrétaire Générale, Head of ESG) et Aurore Soulié (Manager ESG).

Cette équipe opérationnelle se réunit au moins 1 fois par semaine et est en charge de la mise en œuvre des différentes initiatives inhérentes à la politique ESG au sein de la société de gestion RAISE mais aussi dans les fonds RAISE Invest, RAISE Ventures, RAISE Seed for Good et RAISE Investir pour l'Enfance. Elle s'occupe notamment de soutenir les équipes d'investissement, d'accompagner les participations et de mesurer les performances ESG.

Pour RAISE Impact, le déploiement de la politique ESG se fait par ses représentantes internes (Aglaré Touchard-Le Drian et Emma Bolze).

Au niveau des fonds, chaque équipe d'investissement comporte deux référents ESG qui assurent le suivi opérationnel de la stratégie ESG de RAISE au sein des fonds.

L'équipe du fonds RAISE Impact comprend également un Impact Manager (Emma Bolze) pour mesurer l'impact des investissements du fonds.

RAISE a également mise en place un comité ESG transversal composé de 10 membres regroupant les experts ESG de RAISE ainsi que les référents ESG de chaque équipe d'investissement. Ce comité ESG crée en 2019 est indispensable pour mettre en pratique le principe d'amélioration continue voulu par la politique ESG de RAISE. Il est composé de l'équipe ESG et des référents ESG.

Le conseil de surveillance a pour mission de déterminer l'orientation stratégique de la Société. La direction opérationnelle de la société de gestion est assurée par le Directoire qui est composé de cinq membres (incluant Sophie De Fontenay, Secrétaire Générale, Head of ESG) désignés par le Conseil de Surveillance ainsi que d'un censeur.

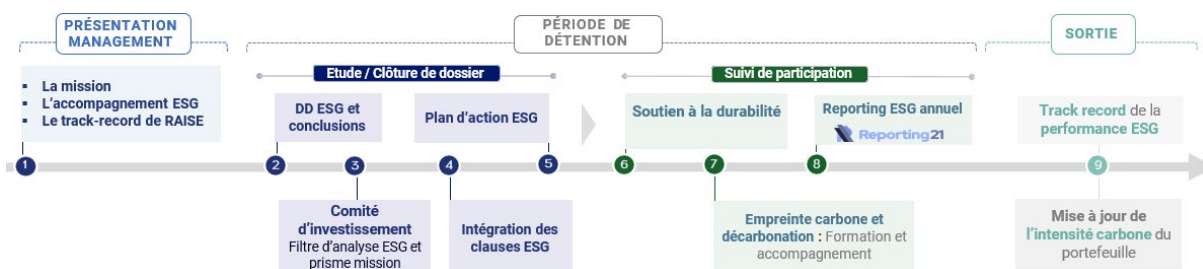
Le Directoire supervise la définition et la mise en œuvre de la stratégie ESG de RAISE.

b) Intégration de l'ESG dans la stratégie d'investissement

RAISE définit une stratégie qui s'engage à mesurer son action sur ses entreprises en portefeuille et à les accompagner dans leur trajectoire de changement.

La force de la stratégie ESG de RAISE est d'intégrer l'ESG tout au long du processus d'investissement, de la présentation management, au suivi jusqu'à la sortie où RAISE cherche à valoriser la trajectoire de progrès et l'accompagnement effectué auprès des participations.

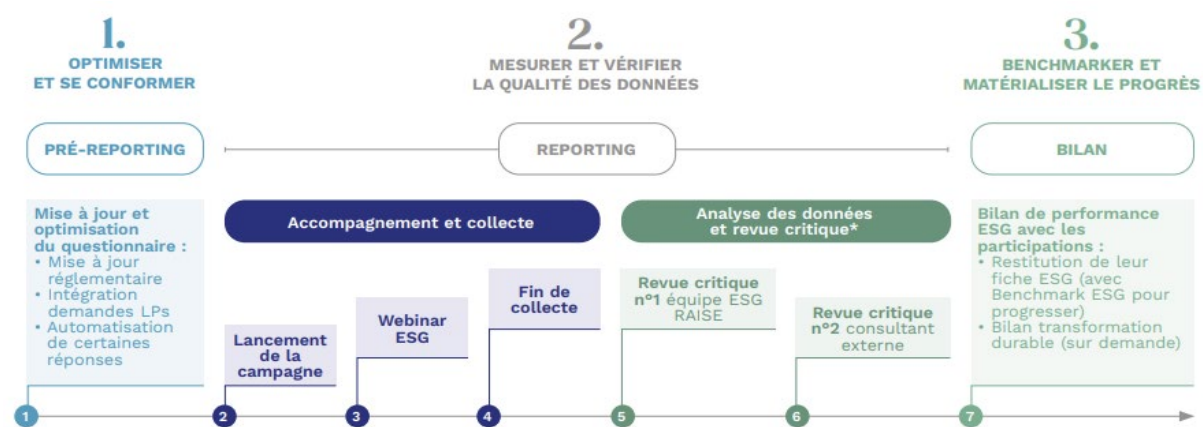
Elle porte l'engagement de RAISE auprès de ses investisseurs dès la création des thèses d'investissement des différents fonds et se traduit tout au long du cycle d'investissement selon la chronologie ci-dessous :



Les modalités d'intégration de l'ESG dans la stratégie d'investissement et des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique d'intégration des risques en matière de durabilité disponible sur le site internet de RAISE.

c) Suivi de la performance ESG des participations

Depuis 2019, RAISE a mis en place pour chacun de ses fonds une plateforme SaaS sécurisée de collecte et de gestion des données ESG. Cette plateforme synthétise les standards ESG français et européens les plus récents pour définir un questionnaire ESG rigoureux et efficace à destination des participations.



Au cours de la campagne ESG, les participations doivent répondre à une centaine de KPIs ESG issus des référentiels les plus ambitieux en matière d'ESG et plus de 40 indicateurs supplémentaires sont ensuite automatiquement calculés par la plateforme.

d) Intégration de l'ESG dans les préparations de sortie

Afin de matérialiser la progression durant la période de détention, un bilan spécifique des performances ESG de la participation est effectué puis synthétisé dans une fiche à destination des membres du comité d'investissement et aux nouveaux investisseurs grâce à une grille d'analyse reposant sur le référentiel international SASB.

Une valorisation des progrès ESG est aussi effectuée à destination des acquéreurs grâce au suivi de scores ESG et à la mesure de trajectoires d'amélioration. (Il est important de noter que ces scores sont définis chaque année de manière indépendante par les consultants externe de Reporting 21 et non pas par RAISE).

Toutefois d'un point de vue quantitatif, RAISE n'est pas encore en mesure de quantifier l'impact financier des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés.

II. DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DETENUES

En tant qu'investisseur et actionnaire actif et engagé, doté d'une mission, RAISE adresse une politique d'engagement forte dont l'objectif est de promouvoir et d'inciter à travers un dialogue permanent l'adoption de pratiques plus responsables et durables par l'ensemble de ses participations.

Dans le cadre du dialogue et de l'accompagnement, RAISE a défini une méthodologie d'accompagnement à la Durabilité visant à améliorer la performance ESG de ses entreprises en portefeuille pouvant être résumée en **trois axes** :

1. **Conviction** : pour convaincre les dirigeants de l'intérêt et de la nécessité d'agir, l'équipe ESG interroge le modèle d'affaires de l'entreprise en se basant notamment sur les rapports de due diligence ESG et identifie des leviers de progrès et de création de valeur grâce à la mise en place d'un plan d'action ESG.

En complément, des études de cas inspirants sont sélectionnées parmi les entreprises en portefeuille et au sein de l'écosystème de RAISE afin de démontrer la faisabilité de la démarche ainsi que les conséquences positives qui y sont associées.

2. **Action** : l'équipe ESG propose ensuite un accompagnement dédié en mettant à disposition une palette d'outils pour améliorer la trajectoire ESG des participations. Des recommandations personnalisées de solutions et de prestataires externes permettant d'améliorer la performance ESG des participations (ces solutions et prestataires sont listés au sein d'une base de données et d'une solution logicielle spécialement dédiée).

Les objectifs d'amélioration ESG spécifiquement définis pour chaque participation s'inspirent des 7 grands axes suivants, propres aux valeurs de RAISE :

- Soutenir la durabilité des entreprises en proposant des solutions, des outils et un accompagnement dédié ;
- Encourager la parité et en particulier la présence de femmes dans les organes clés de gouvernance (Conseils d'administration, Comités stratégiques, postes de direction...) ;
- Encourager le partage de valeur avec les salariés notamment à travers l'actionnariat ;
- Encourager à la mesure et à la maîtrise de l'empreinte carbone ;
- Sensibiliser nos participations aux bonnes pratiques de gouvernance notamment sur l'importance de la présence de membres indépendants et de femmes ;
- Inciter le recours à la formation des équipes ;
- Nommer des référents RSE ou embaucher un responsable RSE.

3. **Mesure** : RAISE mesure le progrès grâce au reporting annuel concernant : (i) Les KPIs ESG, (ii) Les objectifs d'amélioration en matière d'ESG définis pour chaque participation, (iii) Les scores ESG mis à jour indépendamment par une agence externe (ces scores sont définis à partir de la matrice d'enjeux ESG du SASB).

Pour renforcer la politique d'engagement de RAISE, chaque entreprise en portefeuille reçoit, à l'issue du reporting annuel, sa fiche de synthèse ESG individualisée ainsi qu'une proposition de bilan annuel dédié de la part de l'équipe ESG de RAISE.

Aussi pour chaque fonds de RAISE, les résultats de la performance ESG sont retranscrits dans des Rapports ESG annuels dédiés à destination des investisseurs et des autorités publiques de régulation.

III. EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET DES AUTRES DROITS ATTACHES AUX ACTIONS

L'exercice du droit de vote est un élément essentiel dans le dialogue avec les sociétés en portefeuille. La politique de vote de RAISE est partie intégrante de sa politique d'engagement actionnarial.

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote, RAISE exerce les droits de vote qu'elle détient pour toutes les participations en portefeuille.

Dans l'exercice de ses droits de vote, RAISE privilégie les principes suivants :

- **Principe « une action, une voix »** : RAISE s'assure du respect des droits statutaires des actionnaires.
- **Principe de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil** : RAISE s'assure du respect de la qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou de surveillance notamment en termes de séparation des pouvoirs et indépendance.
- **Principe de transparence et d'équité des rémunérations** : RAISE s'assure de la transparence de la politique de rémunération des dirigeants et des éventuels plans de stock option et du caractère raisonnable des rémunérations qui doivent être liées à la performance de la société et à son évolution.
- **Principe de « gestion raisonnée » des fonds propres** : RAISE est vigilante à l'affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres.
- **Principe d'intégrité des comptes et de limitation des situations de conflits d'intérêts** : RAISE surveille la qualité de la communication, des conventions réglementées et du renouvellement des Commissaires aux comptes.
- **Principe d'équilibre et de respect du droit préférentiel de souscription** : RAISE surveille les développements stratégiques et des opérations en capital tels que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les diverses propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.).

Outre les principes mentionnés ci-dessus, RAISE accorde une attention particulière à :

- La protection de l'intérêt à long terme des porteurs de ses fonds ;
- L'intérêt social de l'entreprise ;
- Les résolutions entraînant une modification des statuts ;
- L'approbation des comptes et affectation des résultats ;
- La nomination et révocation des organes sociaux ;
- Les résolutions concernant la structure du capital de la participation détenue ;
- La désignation du Commissaire aux comptes ;
- Les résolutions à caractère ESG ;
- Etc.

Les votes sont exercés directement par les personnes habilitées au sein des équipes d'investissement.

IV. COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTIONNAIRES

RAISE est un actionnaire minoritaire⁴ actif engagé. RAISE est systématiquement représenté au board des sociétés en portefeuille. Le dialogue et la coopération avec les autres actionnaires se font notamment dans le cadre de ces instances de gouvernance.

RAISE travaille de concert avec les co-actionnaires afin de respecter son engagement actionnarial.

V. COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Convaincue que la finance est l'un des leviers les plus puissants de transformation de notre économie, RAISE assume depuis le premier jour un positionnement engagé pour montrer une voie réconciliant la performance avec le sens, la générosité et l'impact. En 2022, RAISE est ainsi devenue Entreprise à mission.

La mission de RAISE : « **Développer un écosystème innovant et généreux pour soutenir des entrepreneurs et des projets visionnaires et construire avec eux une économie responsable et durable** ».

Pour en savoir plus sur la mission de RAISE, vous pouvez consulter le « Rapport de mission » disponible sur le site internet : <https://www.raise.co/mission>.

L'engagement de RAISE se traduit notamment par les actions RAISE au sein de son écosystème et auprès de ses parties prenantes :

- **Clients** : RAISE est soumise à plusieurs obligations d'informations et de communications vis-à-vis de ses clients. Des communications sont transmises périodiquement aux clients notamment concernant sur le suivi financier et extra-financier **des** portefeuilles gérés. Des rendez-vous ou assemblées clients sont régulièrement organisés.
- **Autorités de tutelle** : RAISE exerce une activité réglementée. RAISE est soumise à plusieurs obligations d'informations et de communications vis-à-vis de ses autorités de tutelle. Des reportings périodiques sont transmis aux autorités. RAISE a à cœur d'agir dans l'intérêt de ses clients et dans ce sens d'être conforme aux réglementations qui lui sont applicables.
- **Activités philanthropiques et innovation pour le bien commun** : RAISE est engagée au sein de son écosystème et de la société civile avec notamment ses activités philanthropiques et d'innovation pour le bien commun.

⁴ Dans le cadre de certaines opérations, RAISE peut cependant être amenée à détenir des parts plus significatives et/ou majoritaires.



- **Associations de place** : RAISE est active au sein de plusieurs associations de place afin de contribuer au développement de règles et pratiques pour une économie plus durable et juste.
- **Collaborateurs** : au travers de sa politique de ressources humaines, RAISE est soucieuse du bien-être de ses collaborateurs et de leur adhésion aux valeurs et missions de RAISE. Des réunions d'actualités et des points spécifiques sont périodiquement organisés avec les collaborateurs. RAISE a également mis en place une politique de rémunération qui contribue au partage de la valeur.
- **Prestataires** : RAISE a mis en place un dispositif de sélection de ses prestataires. RAISE. Les valeurs de RAISE et son engagement se traduisent également dans ses relations avec ses prestataires. RAISE veille à respecter l'éthique des affaires et s'engagent à toujours agir de façon honnête et de bonne foi.
- **Participations** : RAISE est investisseur engagé de long terme. Le dialogue avec les participations est décrit dans tout au long de cette politique.

VI. PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTERETS REELS OU POTENTIELS

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote, RAISE peut faire face à des conflits d'intérêts potentiels entre les intérêts de ses porteurs, ceux sociétés en portefeuille ou ceux de RAISE.

RAISE est en permanence guidé par l'intérêt de ses Clients. Dans le cadre de ses relations d'affaires notamment avec ses participations, RAISE a à cœur de toujours agir de bonne et selon l'éthique des affaires.

RAISE a formalisé une Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'Intérêts, disponible sur son site Internet (<https://www.raise.co/legals/mentions-reglementaires>) ou sur simple demande auprès de RAISE.

RAISE a également mis en place un code de déontologie qui prévoit notamment :

- Tous les collaborateurs doivent déclarer au Responsable de la Conformité et Contrôle Interne (RCCI), les comptes et participations qu'ils détiennent, ainsi que tous mandats et fonctions externes.
- Tous les collaborateurs ayant connaissance d'une situation de conflit d'intérêt se doivent de saisir le RCCI afin que des mesures de prévention ou gestion soient mises en place.
- Le principe de confidentialité.
- Le principe d'indépendance des fonctions.

VII. COMPTE RENDU SUR LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Les engagements pris par RAISE dans le cadre de la présente politique feront l'objet d'un compte rendu annuel qui sera mis à disposition sur son site internet : (<https://www.raise.co/legals/mentions-reglementaires>).

MENTIONS LÉGALES : Le présent document est fourni par RAISE - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-18000007, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 790 891 592. Siège social: 39 Boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris. Ce document a une finalité strictement informative et réglementaire. Il ne constitue pas une offre, sollicitation ou une recommandation d'investir dans les produits mentionnés ou tout service proposé par RAISE. Bien que RAISE considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des informations. Les informations fournies sont une interprétation propre à RAISE des réglementations applicables au regard de ses activités. L'usage à d'autres fins de ce document est interdit et RAISE ne saurait être tenue pour responsable de tout usage non conforme à la finalité de ce document. Les informations fournies pourront être modifiées selon l'évolution des activités, des pratiques, des procédures et des réglementations. La reproduction totale ou partielle de ce document et l'usage des logos sont interdits sans accord préalable de RAISE.

